

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes
National Master Standing Offer (NMSO)
Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Services Procurement-Instruments Management
Division/Approvisionnement de services-Gestion des instruments
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
11C1, Place du Portage III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet Ergonomics NMSO Renewal	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZQ-140001/B	Date 2015-06-26
Client Reference No. - N° de référence du client E60ZQ-140001	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier 011zq.E60ZQ-140001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZQ-011-28996	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2015-06-12	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-16	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Harrison, Linda	Buyer Id - Id de l'acheteur 011zq
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1074 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-2675
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui <input type="checkbox"/>	No - Non <input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

MODIFICATION 004

Cette modification a pour but de répondre aux questions des soumissionnaires.

- Q16 - Dans la DOC il y a un rapport joint à l'appendice 2 et la Feuille de mesure à l'appendice 1. Est-ce que ces documents sont des exemples ou y a t'il une exigence pour adopter ce format de rapport pour toutes les évaluations l'avancement ?
- R16 - Vous devez vous servir de ces gabarits - la Feuille de mesure à l'Appendice 1 et le Rapport des risques liés au bureau à l'Appendice 2
- Q17 - Si un de nos employés est un AFP mais l'Offrant et les autres employés ne le sont pas, y a t'il une exigence que l'on doit suivre le processus dans la section 2.3 de la DOC?
- R17 - Si l'Offrant (niveau de la firme) n'est pas un Ancien fonctionnaire touchant une pension, la révélation n'est pas exigée.
- Q18 - Annexe B, section 2.1 a) - Annex B, section 2.1 a) - Frais de déplacement et subsistance, déclarent que " le Canada ne remboursera aucune dépense de déplacement ou de subsistance encourue par un entrepreneur dans le cadre de la réalisation des travaux pour : (i) les services fournis dans un rayon de 100 km de l'emplacement;(ii) tout déplacement entre les lieux d'affaires de l'entrepreneur ou le lieu de travail de la ressource proposée et l'emplacement de travail indiqué dans la commande subséquente. Nous ne sommes pas clairs sur ce que cela signifie. Par exemple, si nous recevons une commande subséquente for une endroit qui se trouve en-dehors du rayon de 100 km, est-ce que le remboursement commence à l'initiation du voyage ou après que le 100km a été atteint?
- R18 - Le 100km de rayon pour déterminer quand le frais de déplacement et subsistance seront remboursés est basé sur la distance de l'établissement de l'Entrepreneur à l'emplacement de travail identifié dans la commande subséquente. Pour l'exemple donnée, les frais de déplacement seront remboursés conformément à la directive de voyage de la Directive du Conseil du Trésor. Le remboursement commence de l'initiation du voyage.
- Q19 - En outre, la section 2.2 b) indique que "Pour les services fournis en dehors de la région métropolitaine: l'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés de déplacement et de subsistance raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux....." Si les travaux sont en dehors la région métropolitaine, est-ce que le remboursement de voyage commence seulement quand la frontière Métropolitaine est traversée ou est-ce que le voyage complet a droit au remboursement de voyage ?
- R19 - Voir réponse A18.
- Q20 - Nous avons une question quant à l'absence de voyage remboursé dans les régions. Par exemple, nous devrions voyager l'aller et retour jusqu'à 2 heures pour une évaluation de 1 heure. En considération, nous avons augmenté nos frais pour couvrir le coût de ces longs mais moins fréquent voyages, mais nous préférierions vous offrir de mieux prix/taux. Si nous pourrions être remboursés pour le voyage pour le bord extérieur de la region Métropolitaine, nous pourrions

offrir un pris ferme tout compris inférieur pour l'évaluation ergonomique. Est-ce que cela pourrait être pris en considération?

R20 - Pas en ce moment.

Q21 - Je voudrais confirmer qu'il peut y avoir un nombre de OC qui sera attribué par régions et régions métropolitaines, mais l'utilisateur désigné n'est pas libre de choisir l'entrepreneur de leur choix. Comme indiqué dans la DOC, l'utilisateur devra communiquer avec l'offrant qui est classé au premier rang dans la région/région métropolitaine applicable. S'il ne peut pas répondre au besoin, l'utilisateur désigné contactera l'offrant qui est classé au deuxième rang. L'utilisateur désigné reprendra ce processus jusqu'à ce qu'un offrant confirme qu'il peut répondre au besoin de la commande subséquente. Est-ce que c'est précis?

R21 - C'est recommandé mais pas obligatoire. Référez-vous s'il vous plaît au Processus d'Appel dans la Section 7A.8. Processus de commande subséquente. Comme indiqué dans la section 7A.8.1 pour les besoins dont la valeur est inférieure à 25 000 \$ TPS/TVH comprise), les utilisateurs désignés ont deux (2) options: Droit de premier refus (recommandé) ou Marchés prescrits.

Q22 - C'est indiqué que l'offrant doit posséder l'exigence de l'assurance à l'Annexe G. Où se trouve l'Annexe G.?

R22 - L'Annexe G se trouve à les pages 63 and 64 de la DOC (le dernier document).

Q23 - Dans 1.1 des Critères Techniques Obligatoires TO2 à cause des lois de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* on ne me permet pas d'identifier le nom de clients et le numéro de téléphone des évaluations d'ergonomie que j'ai complétées. Y a-t-il une autre façon je peux prouver que j'ai complété plus de 150 évaluations au cours des trois dernières années ?

R23 - L'Offrant doit soumettre le nom d'une person d'une Client (Pas nécessairement la personne qui a été évaluée) et doit fournir l'information indiquée dans TO2. Voir le gabarit de réponse suggéré à la Pièce jointe 2 de la Partie 4 (pour TO1 et TO2). Et comme indiqué, les références peuvent être contactées pour vérifier le travail exécuté.

Q24 - Est-ce possible de soumissionner uniquement pour certains emplacements dans une région/ région métropolitaine?

I. Par exemple numéro 1 : Région de l'Atlantique, uniquement pour la province de la Nouvelle-Écosse?

li. Exemple numéro 2 : Région Métropolitaine de Montréal, uniquement pour la ville de Montréal?

A24 - Non. Si une offre est soumise pour une region/region metropolitaine, on s'attendrait à ce que ce soit honoré dans chacunes des frontières de cette region. Cependant si vous ne voulez pas entretenir ces frontières, vous pouvez refuser au moment de la Commande subséquente. Les zones sont prédéfinies - voir l'Annexe C - DÉFINITIONS DES RÉGIONS.

TOUTES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.